

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON I

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt trois et le 6 septembre à 18 heures 30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 août 2023

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Jean-Pierre JACQUIER, Gilles JUGE, David AMIEUX, Catherine RULFO PATTE, Élodie LEFEBVRE, Valérie LANDRY BUCH

Absent : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : Valérie LANDRY BUCH

Monsieur le maire expose les raisons qui conduisent à envisager un jumelage avec le LADAKH. Des liens d'amitiés se sont tissés ces dernières années quand les Ladakhis sont venus au Pays de La Meije. Hébergés chez l'habitant ces adultes et ces enfants ont enchantés les cœurs avec leurs chants, danses et simplicités.

Nombre de conseillers : Il rend compte du déroulement de plusieurs rencontre avec Madame Vinay.

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Ce jumelage de Villar d'Arène et La Grave pour être actif devra reposer sur la volonté des élus mais aussi sur la dynamise des habitants. Les échanges scolaires ou rencontres associatives, culturelles, constituerons la base solide d'un partenariat efficace.

OBJET

JUMELAGE AVEC LE
LADAKH

Dans cette perspective, Les villages du pays de la Meije, la Grave et Villar d'arène, seront jumelés avec les **villages d'Igu et de Shara au Ladakh (Inde)**, au travers la constitution d'un comité de jumelage (association loi 1901) nécessitant la nomination d'un élu, représentant de la commune dans cette association en lui apportant son soutien communal.

Il est précisé que le rôle du comité de jumelage sera :

- * d'assurer la promotion du jumelage,
- * de maintenir un lien permanent avec le LADAKH,
- * d'encourager leur participation aux activités d'échanges
- * de soutenir les projets d'autres associations, ou organisme locaux
- * d'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges.

42/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :
- de soutenir le comité de jumelage dans son action,
- de désigner Madame Béatrice ALBERT au sein du conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

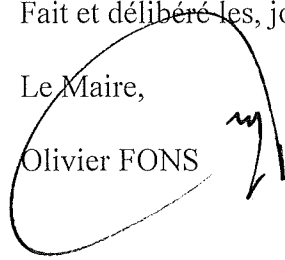
ID : 005-210501813-20230906-422023-DE

- en tant que de besoin d'inscrire des crédits suffisants eu budget communal.

Fait et délibéré les, jour mois et an sus-dit

Le Maire,

Olivier FONS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier FONS', is written over the printed name. The signature is enclosed within a hand-drawn oval.

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 005-210501813-20230906-422023-DE